

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S EN DATE DU 21 MARS 2025

Nombre de Membres : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq
le : 21 mars
Le Conseil d'administration du CCAS de la Commune de STE FOY L'ARGENTIERE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire
Secrétaire élu : Robert JOASSARD
Date de convocation du Conseil d'Administration : 18 février 2025.
Compte rendu affiché le : 25 mars 2025.
Présents : Mme BERGER K. / Mme BERTHOLON D. / JOASSARD R. / BERGER R. / Mme THOLLET M-L. / Mme MAZARD M.
Absents excusés : BUFFARD G. (pouvoir donné à Karine BERGER) / COURT S. / Mme MOZGALA P. (pouvoir donné à Denise BERTHOLON)
Absentes : Mme BORRA A. / Mme COLLOMB C.

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance le vendredi 21 mars 2025 à dix-huit heures sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Présidente.

Madame la Présidente excuse l'absence de Georges BUFFARD qui lui a donné pouvoir et de Patricia MOZGALA qui a donné pouvoir à Denise BERTHOLON.

Madame la Présidente précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Robert JOASSARD se propose d'être secrétaire.

Compte de Gestion et Compte Administratif 2024

Madame la Présidente présente le CA, détaille les dépenses et les recettes, et sort de la salle. Monsieur Raymond BERGER, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote du compte administratif 2024 qui se présente ainsi :

Fonctionnement

*Recettes : 13 783.63 €
Dépenses : 6 277.38 €
Excédent : 7 506.25 €*

Investissement

*Recettes : 14 950.79 €
Dépenses : 0.00 €
Excédent : 14 950.79 €*

Le conseil d'administration, à l'unanimité des présents, approuve le compte administratif, pour l'exercice 2024.

Madame la Présidente réintègre la salle. Elle précise que ces sommes sont identiques au compte de gestion établi par le receveur municipal.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des présents, approuve le compte de gestion du receveur.

Budget Primitif 2025

Madame la Présidente présente le budget primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

*Section de fonctionnement : 13 706.25 €
Section d'investissement : 14 950.79 €*

Le budget primitif est voté à l'unanimité des présents.

- Questions diverses :

Remerciements : Madame le Maire fait part de nombreux messages de remerciements à l'occasion de la distribution des Colis de Noël. Les membres du CCAS souhaitent, cette année encore, maintenir conjointement la distribution des colis et l'organisation du repas des anciens (offert par la Commune). Sainte-Foy est la seule commune à procéder ainsi. Ils souhaitent garder la même formule pour le colis qui sera constitué en majorité de produits alimentaires et distribué aux personnes de 70 ans et plus.

La séance est levée à 19h00.

LA PRESIDENTE,
Karine BERGER.

